

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 19 MAI 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 117 de Mme B. Acklin Zimmermann et de MM. G. Bourgarel et J.-N. Gex, ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge.

Dans le contexte de la revitalisation et de la requalification du Bourg, les postulants souhaitent favoriser une liaison entre l'Auge et le quartier du Bourg afin de les rendre plus vivants et attractifs. Cette nécessité leur semble justifiée aussi bien du point de vue touristique, à l'instar de l'ascenseur public que la Ville de Berne a réalisé derrière le Palais fédéral, qu'usuel, étant donné qu'il faciliterait leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes, aux personnes se déplaçant avec une poussette et aux personnes du troisième âge.

Pour terminer, les postulants évoquent la consolidation du lien social entre les deux quartiers.

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg se caractérise par la topographie singulière qui a marqué son développement à travers les siècles et qui influe fortement sur le comportement de ses habitants en termes de mobilité.

Agissant dans un contexte de grande qualité patrimoniale, l'implantation judicieuse d'un mode de liaison adapté participera à une intégration harmonieuse et garantira une utilisation assidue du nouveau moyen mis à disposition. Dans le cas contraire, cet investissement considérable pourrait s'avérer être un fiasco économique.

Pour répondre à cette demande, le Service d'urbanisme et d'architecture a intégré la demande relative à une liaison verticale entre le Bourg et le quartier de l'Auge dans le cahier des charges du concours d'idées pour la requalification du Bourg lancé le 6 mars 2015, le but étant d'obtenir la meilleure solution.

Durant le mois de juin 2015, le Jury délibérera sur la base des projets rendus et une présentation publique sera faite avant la pause estivale, soit le 25 juin prochain. C'est à ce moment que l'on pourra exposer de façon plus concrète les visions relatives au projet de future liaison et que l'on sera en mesure de répondre concrètement à la demande des postulants. Le Conseil communal ne manquera pas de renseigner de la suite à donner à ce dossier en temps voulu".